



Licenciement faute lourde pour vol

Par **KAZUKI**, le **28/03/2009** à **14:58**

Bonjour

voila mon cas

j ai une carte affaire qui debite un compte perso

il m est arrive de m en servir a titre perso mais j ai tjrs couvert ces depenses lors des prelevements sauf une fois il y a deux mois

une procedure a ete lance pour le remboursemant de cette dette sur mes frais du mois suivant j avais recu une lettre d avertissement mais sans menace de licenciement

Nous etions en pourparler pour nous separe car je quitte la region

une rupture conventinnelle etait la solution retenue mais hier on m annonce un licenciement pour faute lourde pour vol alors que c est une prelevement refuse

Que dois je faire

merci de vos reponse